



LIGUE de BADMINTON de NOUVELLE-CALEDONIE

Nouméa, le 25 février 2009

Avenant 2

Places vacantes au sein du Comité Directeur

L'article 4.8 n'est plus valide.

Adopté en Assemblée Générale Extraordinaire prévue à cet effet.

Le Secrétaire,
KOU Johanna

Le Président,
NICOLE Joël